

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin
Commune de LEVIGNEN

N° 2018/34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13
présents : 09
votants : 13

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de LEVIGNEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel LEGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal (affichée à la porte de la mairie et adressée aux Membres du Conseil municipal) : 03/04/2018.

PRESENTS : M. Daniel LEGER, M. Christophe GERMAIN, M. Dominique MESSIN (pouvoir de M. Jean-Patrick VILLAIN), M. Gaëtan DUCAND (pouvoir de Mme Virginie VERMERSCH), M. Stéphane DEMARLY (pouvoir de Mme Françoise DAUBELCOUR), Mme Tineke STRAVER (pouvoir de Mme Viviane BIGANT), Mme Rose-Marie LAFAILLE, M. Nicolas USAI et M. Jean-François DHENNIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Patrick VILLAIN et Mmes Françoise DAUBELCOUR, Viviane BIGANT et Virginie VERMERSCH.
M. Christophe GERMAIN a été élu secrétaire.

oOo

OBJET :
Plan Local d'Urbanisme –
Déclaration de clôture.

Le Conseil municipal,

VU l'ordonnance n° 2005-1527 du 08 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

VU le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

VU le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme ;

VU l'article R. 421-12 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2018 approuvant le PLU ;

.../...

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de conserver l'unicité des règles d'urbanisme à l'échelle du village ;

CONSIDERANT que la mise en place de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures est l'un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif ;

CONSIDERANT la volonté communale de permettre l'application des règles contenues aux articles 11 du règlement du PLU, règles fixant les caractéristiques des clôtures à l'intérieur des zones définies au PLU approuvé ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture :
- . sur la totalité du territoire communal (voir plan joint) ;

RAPPELLE

- Que Monsieur le Maire pourra se prononcer sur toute demande de déclaration de clôture conformément aux termes de l'article R. 421-12 du Code de l'Urbanisme ;
- Que le périmètre de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme ;
- Que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois ;
- Qu'une copie de la présente délibération sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis.

Fait à LEVIGNEN, le 18 avril 2018

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel LLGER



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Sous-Préfecture le 19 AVR 2018 et affichée le 19 AVR 2018.
Le Maire. 19 AVR 2018



Commune de

LEVIGNEN

PLAN LOCAL

D' URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

10 AVR. 2018

12a

Secteur soumis à déclaration préalable aux travaux d'édification de clôtures

Echelle : 1/6250e

